

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

5 Avril 2018 - Q2 - St Eutrope – Les Ballandreaux

Réunion publique du quartier St Eutrope – Les Ballandreaux, présidée par M Jean Pierre Roudier, adjoint au Maire, en présence d'une cinquantaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Jean Engelking, conseiller municipal
- Mme Nelly Veillet, adjointe au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie

Selon l'ordre du jour adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Jean Engelking, qui commente le power point sur le Patrimoine Remarquable (document remis à chaque participant).

***L'attractivité de la ville** passe par le cadre de vie, l'offre éducative, les animations, l'emploi, l'environnement naturel, la sécurité, l'habitat, les services de santé, les commerces, mais aussi **LE PATRIMOINE BÂTI**.*

C'est-à-dire le bâti privé, le bâti monumental mais aussi l'ambiance urbaine.

Le patrimoine privé concerne tous les quartiers. Il faut préserver les anciennes frises, les contours de portes et fenêtres avec des moulures.

Deux périmètres sont délimités à Saintes : le secteur sauvegardé, et la ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.

*Parmi les **exemples de « bonne pratique »**, il convient de rénover les façades avec un enduit laissant apparaître les seuls moellons sans les joints, de respecter les couvertures en tuile canal ou « tige de botte », même si certains monuments comportent de l'ardoise, de conserver les portes et les fenêtres dans leurs conceptions d'origine (à défaut copies à l'identique), avec les matériaux d'origine (bois et non PVC), éviter les coffres extérieurs de volets. Les façades des commerces doivent aussi être conformes (le bandeau ne doit pas cacher une corniche existante). Les menuiseries intérieures doivent être*

conservées (trumeau de cheminée, porte vitrée, lambris et portes, ferronneries de portes ou radiateurs, cheminées, parquets chevillés, carrelages, escaliers, etc...

Saintes dispose d'un outil de protection du patrimoine, **le Site Patrimonial Remarquable : SPR** qui définit 3 secteurs avec des niveaux d'exigence progressifs. A chaque secteur est associé des dispositions réglementaires. La Ville souhaite s'engager dans la révision de son SPR : périmètre et règlement. Les formalités (DP ou PC) varient selon l'emplacement (hyper centre, 1° couronne ou autre) et la nature des travaux (extérieurs ou intérieurs).

Des aides financières sont à la disposition des propriétaires :

Dans le secteur sauvegardé de Saintes, pour l'amélioration de tout ce qui se voit (façades, menuiseries, couvertures, clôtures, ... : Plafond = 1500 € TTC et 20% des travaux).

De nouveaux dispositifs sont mis en place en 2018, grâce à un partenariat « Etat/Département/CDA de Saintes/Ville) : des aides au financement de travaux pour le traitement

- de la précarité énergétique, pour le maintien à domicile,
- des logements insalubres,
- des logements vacants, notamment au-dessus des commerces.

Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, il faut le connaître, et le comprendre : son histoire, ses évolutions, ses faiblesses ... Il faut aussi faire les travaux au bon moment, en se renseignant sur les règles applicables, et en se faisant aider par des professionnels (techniciens de la Ville, architectes, artisans du bâtiment).

Il faut surtout **faire toutes les formalités avant de commencer** quoique que ce soit ! Un conseil : s'adresser au service urbanisme de la Ville de Saintes.

Puis Mme Nelly Veillet intervient pour commenter le power point, relatif au dossier d'aménagement de la zone de La Palu.

Il s'agit de l'aménagement d'une base de loisirs familiale et écologique.

1) Valoriser les bords de Charente

Une action environnementale : 122 hectares de prairies humides

Une action ludique : 3 hectares aménagés en bordure de plan d'eau

2) Une démarche de territoire

Un espace naturel au cœur de la cité, à protéger et à valoriser

Une faune et flore particulièrement remarquables

Un potentiel d'activités sportives, familiales et ludiques

Un site idéal d'éducation à l'environnement

Un projet bâti dans la concertation avec les acteurs du territoire

3) Une démarche sportive

Activité retenue : promenades guidées et location libre d'embarcations légères permettant la pratique sportive du kayak et la découverte de l'environnement

Un parcours de module fitness

4) Une démarche de loisirs pour les familles

Une infrastructure de loisirs associée à un espace ludique et de restauration

Des prestataires expérimentés dans ce type d'activité

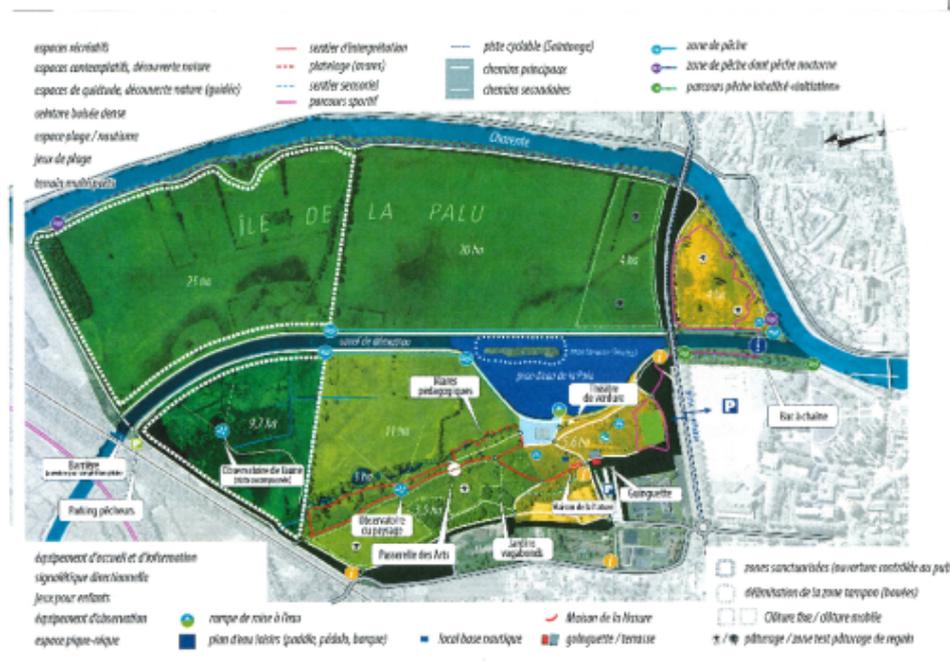
Un espace pique-nique, jeux pour les familles

Programme des aménagements

- **2018 :** Règlement du site
Base nautique
Restauration, animation
Signalétique
Théâtre de verdure
Jeux pour les petits, aire de pique-nique
Parcours sportifs
- **2019 :** Étude d'une plage

Maison de l'environnement
Équipements liés au passage de la Flow Vélo
Parcours libellé pêche
Plan de gestion

VUE GLOBALE DE LA PALU (122 Ha) :



PROJET (Sur 3 Ha) :



M Jean Pierre Roudier évoque ensuite les prochains travaux qui vont concerner l'avenue de Saintonge, et en particulier ses deux ponts. En partenariat avec le Département, la requalification de cet axe majeur nécessitera une fermeture d'environ 10 semaines, du 23 juillet au 1^{er} octobre 2018. Le pont sur la Charente devra être soulevé pour une consolidation de ses appuis. Des perturbations de trafic sont à prévoir et des déviations seront mises en place.

D'autres travaux sont également à l'ordre du jour, sur le quartier :

Rue Auguste Auguin, Rue Jean Philippe Rameau et rue Claude Debussy, l'ensemble des candélabres va être changé, et la lumière sera passée en Led. Par ailleurs, des travaux consistant en la recherche de fuites d'eau ont été effectués (mise en place de compteurs sur les espaces verts).

Enfin, la rénovation de la piste cyclable de l'avenue de Tombouctou est terminée. Par contre la modernisation du rond-point en haut de cette avenue est prise en charge par le service des espaces verts de la Ville.

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Rue Burgaud Desmarets

Les travaux effectués donnent globalement satisfaction aux riverains. Seul regret : le manque de communication sur ces travaux, dû à une intervention des entreprises tributaires du temps, et qui sont allés sur place dès que le travail a été possible, sans prévenir la mairie ... qui n'a pu donc elle-même informer en amont les habitants sur le démarrage des travaux.

Remarque dans cette rue et les rues voisines : le marquage de stationnement qui est matérialisé par des clous n'est pas toujours très visible.

② Éclairage de l'esplanade et église St Eutrope

Les riverains regrettent l'absence d'éclairage de cet endroit qui n'est plus illuminé. Cela s'explique par les pannes à répétition qui ont concerné le spot situé sur le toit d'une maison en face du parvis. Un nouveau projet de mise en lumière de St Eutrope est toutefois au programme 2018 dans le cadre de la mise en valeur des monuments remarquables (après l'Arc de Germanicus, puis de la cathédrale St Pierre). Le site des arènes sera ensuite traité également.

③ Cours Reversaux

Depuis sa mise en stationnement payant, les habitants de la rue Pallu de la Barrière et Louis Audiat souhaitent pouvoir y bénéficier du « stationnement résidents ».

④ Parking St Eutrope

Le parking situé derrière l'église St Eutrope est fréquenté par nombre de voitures, dont celles des adhérents du club de Bridge, ou de l'association de musique. Il est très sale et peu entretenu. M le Maire indique effectivement que ce lieu entre dans le cadre du projet global de rénovation des sites de « St Eutrope – Vallon des arènes », comprenant la réhabilitation de l'église St Eutrope. Il est nécessaire de remettre en valeur l'ancienne nef et de repenser l'entrée de la crypte, dont un des accès se faisait autrefois par un ancien escalier situé ... sous le parvis actuel de l'église ! Il sera également nécessaire de relocaliser le club de bridge et l'association de musique, et de réaménager tout cet espace, dont ce parking derrière l'église, en supprimant les locaux « préfabriqués ».

Concernant la propreté en général sur le quartier, d'autres endroits sont aussi très sales avec des dépôts sauvages, rue Burgaud Desmarets près des conteneurs, rue St Eutrope (bas de rue) ou place des Aires par exemple. M le Maire indique qu'une campagne prochaine « propreté » sera effectuée, avec la mise en place d'une « Brigade propreté » qui aura pour tâche de nettoyer en permanence ce type d'incivilités tant sur le quartier que sur toute la ville de Saintes. Il y aura un N° dédié pour signaler les incivilités, et tous les agents du service propreté de la ville seront mobilisés. Sur la question relative à la répression, M le Maire précise l'obligation de prendre les gens sur le fait d'une part, mais aussi d'autre part que ce domaine est de la compétence de la CDA.

⑤ Rue de la Grand Font

Le stationnement y est totalement anarchique, en particulier dans la montée, de la fontaine, jusqu'au cours des apôtres de la liberté. Les riverains s'étonnent que la police municipale ne vienne pas verbaliser les contrevenants. De plus des voitures ventouses sont là de longue date et ne sont pas évacuées.

A cette occasion, un rappel est évoqué, pour le stationnement des véhicules du garage (changement et réparation de pare-brise) à l'angle de la rue de la Grand Font et du cours des apôtres de la liberté, qui gêne la visibilité et occasionne un danger.

⑥ Mobilier urbain

S'il est reconnu une nette amélioration du nombre de bancs mis sur Saintes à la disposition des gens dans les espaces publics, leur entretien est nécessaire. Les bancs situés en particulier du haut du cours National, jusqu'au cours des apôtres de la liberté, en passant par le cours Reverseaux, auraient bien besoin d'être repeints.

⑦ P.A.V.

La CDA ne va plus procéder au ramassage des papiers et des verres en porte à porte. Des points d'apport volontaires seront mis en place dans la ville. Les endroits précis ne sont pas encore définis. Il est prévu une borne (conteneur insonorisé) pour environ 300 habitants. Il est indiqué que le tri a fait augmenter considérablement le coût du traitement des déchets, d'où des frais supplémentaires.

⑧ Le dossier des arènes

La question est posée : Où en est-on ?

L'aménagement du Vallon continue. Un premier comité de pilotage s'est déjà réuni, pour étudier la faisabilité des aménagements envisagés. Un second comité de pilotage est prévu début Mai pour étudier les conclusions de la société missionnée sur ce dossier, pour lequel l'avis de la DRAC est nécessaire, puisqu'elle devra également statuer. La réhabilitation des arènes elles-mêmes constitue une énorme partie du projet (le dernier plan date des années 90 et depuis rien n'a été fait, ce qui en explique la dégradation actuelle). Un dossier est en cours de demande, pour rendre l'ensemble du périmètre des arènes et de St Eutrope en secteur sauvegardé.

⑨ L'avenue de Tombouctou

Des véhicules se garent régulièrement à cheval sur la piste cyclable, en particulier en face des locaux de la CDA Mais ils ne sont jamais verbalisés. Cette situation doit cesser, car elle est gênante pour les cyclistes, mais également pour les piétons (poussettes et personnes à mobilité réduite en particulier). M Roudier répond que si les passages de la police municipale ne suffisent pas, il pourra être envisagé la pose de barrières en bois, pour délimiter et sécuriser la piste, mais cela représente des coûts supplémentaires qui pourraient être évités si la règlementation était respectée.

FIN DE LA RÉUNION